



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E169341

VALABLE JUSQU'AU 30/01/2024

ÉDITÉ LE 18/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON 2016B00735

Siret : 823 381 793 00012

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4315113-1

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1276913

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1276913

Situation fiscale et sociale : A jour au 19/12/2022

Raison sociale : HANROT - FORNAGE SAS

FERME DES BONJOURS
LES ETRACHES
25300 PONTARLIER

Téléphone : 03 81 46 68 55

Portable : 07 86 42 09 22

Fax :

Site Internet :

E-mail : hanrotforne@hotmai.com

Responsabilité légale :
FORNAGE CHARLES DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	31/01/2022
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	08/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	31/01/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	31/01/2022
o Panneaux solaires photovoltaïques	08/07/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.